

## Par dépôt électronique, courriel et poste

Le 5 novembre 2014

Me Véronique Dubois, Secrétaire Régie de l'énergie Tour de la Bourse 800, rue du Square-Victoria Bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2 Yves Fréchette

Avocat Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e étage

Montréal (Québec) H2Z 1A4 Tél.: (514) 289-2211, poste 6925 Téléc.: (514) 289-2007

C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET: Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des

services de transport pour l'année 2015

Votre dossier : R-3903-2014 Notre dossier : R049916 YF

Chère consœur,

Le 31 octobre 2014, par lettre de sa directrice, l'intervenant UC conteste les réponses 5.1 et 5.3 à sa demande de renseignement qui ont été déposées par le Transporteur le 21 octobre 2014 (pièce HQT-13, Document 8). L'intervenant demande à la Régie d'ordonner au Transporteur de fournir un complément à ses réponses.

Selon le document Attentes de la Régie de l'énergie – Contestations des réponses et respect des délais fixés, l'intervenant disposait d'un délai de 2 jours ouvrables afin de produire à la Régie ses contestations aux réponses du Transporteur. Ce délai a expiré le 23 octobre 2014.

Avec égard, la demande de l'intervenant est tardive et devrait être rejetée par la Régie.

Le Transporteur conteste également la pertinence de l'information recherchée par l'intervenant et, selon le cas, fera valoir son objection à la Régie lors de l'audience.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(S) Yves Fréchette

Yves Fréchette

c.c. Intervenants (par courriel seulement)